

Paris, le 24 septembre 2014

N/Réf. : CODEP-PRS-2014-042434

Monsieur le Directeur

Institut Curie - Hôpital René Huguenin
35 rue Dailly
92210 SAINT CLOUD

Objet : Mise en service d'appareil
Installation : Service de radiothérapie
Identifiant de la visite : INSNP-PRS-2014-1359

Monsieur,

L'Autorité de Sûreté Nucléaire, en charge du contrôle de la radioprotection en France, est représentée à l'échelon local en Ile-de-France par la Division de Paris.

Dans le cadre de ses attributions, la Division de Paris a procédé à une visite de mise en service de votre nouvel accélérateur équipant le service de radiothérapie de votre établissement, le 10 septembre 2014.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection de mise en service a porté sur la vérification des conditions d'installation, vis à vis de la radioprotection des travailleurs, du nouvel accélérateur de particules Varian Novalis qui équipe votre établissement.

A ce titre, certains éléments relatifs à la radioprotection des travailleurs et requis dans le cadre de la demande d'autorisation ont été examinés in situ. Des systèmes de sécurité et de signalisation ont notamment été contrôlés.

Lors de ces contrôles, les inspecteurs de la radioprotection étaient accompagnés par la personne compétente en radioprotection. Ils ont aussi échangé avec les personnes spécialisées en radiophysique médicale et le médecin radiothérapeute chef du service de radiothérapie.

Il ressort de cette inspection que les éléments constitutifs du dossier de demande d'autorisation pour cet accélérateur sont recevables.

A. Demandes d'actions correctives

Sans objet.

B. Compléments d'information

Sans objet.

C. Observations

Sans objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

SIGNEE PAR : D. RUEL